



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 mars 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 mars 2012

Publié le 23 mars 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	Mme Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
M. François-André ALLAERT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Gaston FOUCHERES	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Nicolas BOURNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. Michel BACHELARD
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Surveillance des micropolluants sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse

Par circulaire du 29 septembre 2010, le Ministère en charge de l'écologie a prévu une action nationale de surveillance des micropolluants présents dans les rejets des stations d'épuration des eaux usées. Cette action vise à respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau n° 2000/60/CE du 23/10/2000, notamment l'atteinte d'un bon état chimique des milieux aquatiques.

Cette circulaire définit les obligations de surveillance d'une liste de micropolluants dans les rejets des stations d'épurations de capacité nominale supérieure ou égale à 10 000 équivalents habitants. Ainsi, SOGEDO, gestionnaire de la station d'épuration des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur, doit procéder ou faire procéder dans le courant de l'année 2012 à une série de quatre mesures permettant de quantifier les concentrations de micropolluants dans les eaux rejetées par la station au milieu naturel. Ces mesures constituent la campagne initiale de recherche. Celles-ci seront alors suivies à une fréquence régulière dans le cadre de l'auto-surveillance classique des rejets.

Il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse au titre de la recherche et de la surveillance des micropolluants. Ces aides, attribuées par l'Agence de l'Eau, devront être reversées au délégataire, SOGEDO, qui doit réaliser ces prestations dans le cadre de la gestion de la station d'épuration des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mandater** Monsieur le Président pour solliciter les aides relatives à la recherche et à la surveillance des micropolluants dans le cadre de la circulaire du 29 septembre 2010,
- **de dire** que le reversement des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse relatives à la recherche et à la surveillance des micropolluants dans le cadre de la circulaire du 29 septembre 2010, sera effectué à SOGEDO, fermier,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.